Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260422-D20260405-DE

Délibération n° : **2026-04-05-D**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Commune de Saint Sauveur

Délibération n° 2026-04-05-D
Structures externes - Désignation des membres

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil : 24 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2026

***Étaient présents* : 13**
Le Maire : Thierry RAMONET,
Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU
Les Conseillers : Elodie MIOSSEC, Gisèle LE ROUX, Sébastien GRALL, Gilbert DERRIEN, Alexandre BERTHE, Joël PENCREAC'H, Camille ORIGAL, Aline IMPIERI, Stéphane PENGUILLY.

***Étaient excusés* : 2**
Les Conseillers : Katell FAUJOUR, Denis LEDAN.

Avait donné pouvoir :
Mme Katell FAUJOUR, Conseillère a donné pouvoir à M. Thierry RAMONET

Secrétaire de séance :
Mme Camille ORIGAL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-six, le 1er avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Thierry RAMONET, Maire.

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la répartition des **conseillers municipaux dans les structures externes et ce pour la durée du mandat, cette répartition est soumise au vote des Conseillers dans la limite des places disponibles,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de la répartition suivante :**

	Maire	Titulaires
Conseil d'école	RAMONET Thierry	Céline SAINT-BLANCARD

	Titulaires	Suppléants
SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère)	Gaëlle CARIOU	RAMONET Thierry
	Sébastien PERON	GRALL Sébastien

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260422-D20260405-DE

Délibération n° : **2026-04-05-D**

	Maire ou élu
Correspondant ENEDIS	RAMONET Thierry

	Maire ou élu
Référent sécurité routière	RAMONET Thierry

	Maire ou élu
Correspondant défense	RAMONET Thierry

Les membres du Conseil Municipal aprèen avoir délibéré, décident :

- **d'approuver la répartition ci-dessus,**

- **d'autoriser Le Maire** à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Saint Sauveur, le 2 avril 2026

Le Maire, Thierry RAMONET

La secrétaire de séance

Camille ORIGAL

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE COMPTE TENU DE :
- Transmis au représentant de l'état le : 02/04/2026
- Affiché / mis en ligne le : 02/04/2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : *greffe.ta-rennes@juradm.fr*) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.